

N° 2022/092

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : 06/09/2022

Nombre de conseillers en

exercice: 21

Présents: 20

Votants: 21

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS:

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Yann DUBOSC, Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIR DE:

Laurent SIMON à Jean-Paul MICHEL,

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR UN AGENT

Par délibération du 6 juillet 2020, le directeur général des services peut disposer d'un véhicule de fonction pour la durée du mandat.

Lors d'un déplacement, le véhicule de fonction a affiché une panne moteur. L'agent a dû prendre en charge les frais de réparation et de location de véhicule de remplacement, les deux entreprises n'acceptant pas les mandats administratifs.

Il est donc proposé de rembourser à	des frais avancés, s	oit 1 194 49	€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à rembourser les frais avancés par montant de 1 194.49 €.
- DIT que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.